



Annulation licenciement économique après réception lettre licenciement

Par **tachillon**, le **27/11/2023** à **16:50**

Bonjour,

le 6 Novembre 2023 la société où je travaillais a été placée en liquidation judiciaire avec cessation immédiate d'activité.

Il y avait des potentiels repreneurs qui nous ont fait signé le 13 Novembre un papier stipulant ceci : *"Par la présente et sous réserve de l'acceptation de l'offre déposée par "le nom du repreneur", j'accepte de renoncer à mon droit à licenciement et accepte que mon contrat de travail soit transféré au Repreneur."*

Le 15 Novembre entretien préalable de licenciement chez le mandataire/liquidateur judiciaire.

Le 17 Novembre réception de notre lettre avec AR nous informant de notre licenciement.

Le 20 Novembre je vais déposer mon dossier de CSP chez le liquidateur judiciaire.

Le délais de réflexion de 21 jours s'arrête le 6 Décembre 2023.

Je viens d'apprendre fortuitement en appelant le mandataire judiciaire que potentiellement le licenciement allait être annulé.

Or je ne veux pas. Est-ce légal ? Il y a-t-il une chance que l'annulation aille à son terme ?
Comment contester ?

J'ai signé une renonciation au licenciement mais c'était AVANT l'entretien préalable de licenciement.

Merci pour vos éclaircissements.